

Le mot du Bourgmestre



A l'approche de la période estivale, une série de projets importants touchent à leur fin.

Dans le cadre du Programme de Développement rural, il s'agit de la transformation de l'église de Marcouray en salle de village et de la rénovation de la place de Marcourt.

Les dates d'inauguration de ces réalisations vous seront annoncées par toutes-boîtes dans les prochains jours.

En voie d'achèvement également, et retardés du fait des conditions météorologiques exécrables, les travaux d'égouttage et de modernisation de la rue Emile Dupont et de la rue des Corettes ainsi que la rénovation des abords de la salle de Chéoux.

D'autres chantiers sont en cours de réalisation, telle la réfection du clocher de l'église de Marcourt.

Au registre de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, on relèvera l'approbation par le Ministre du Développement territorial, des Plans communaux d'Aménagement n°2 (Magoster) et 3 (Trinal) en date du 10 février. Cette approbation clôture ainsi la révision des Plans communaux inadaptés aux besoins d'aujourd'hui de Beffe (approuvé le 6 février 2002), Magoster et Trinal.

Rappelons que cette révision poursuivait deux objectifs :

- permettre le maintien et le développement des petites entreprises existantes. En particulier, certaines exploitations agricoles n'avaient pas la possibilité de s'étendre car les plans d'aménagement existants ne le permettaient pas. Ces extensions sont pourtant rendues indispensables suite à l'évolution de la politique agricole menée par la Commission européenne.
- autoriser, sous certaines conditions, l'installation de petites annexes de jardin (abri pour le bois, abri de jardin, tank à gaz, ...) dans des zones jusqu'ici interdites à toute implantation de ce type.

Concernant la propreté de nos villages, les nouveaux agents « wallo'nets » ont notamment assuré le nettoyage des accotements et trottoirs de Gênes et Hodister ainsi que l'entretien des sentiers touristiques.

La démolition de l'ancien hôtel « Le Pacolet » est pour bientôt : la demande de permis de démolir a été introduite auprès de la Région wallonne et le cahier des charges est en voie de finalisation. La procédure d'adjudication des travaux va pouvoir être lancée.

Enfin, le conseil communal a approuvé la décision de faire procéder à des travaux de plafonnage aux églises de Rendeux-Bas et Marcourt.

Benoît TRICOT.